

E-TRAINING

LCB-FT

Abus de Marché

MIF II/ESMA

2022

Pour répondre aux obligations réglementaires, des formations en ligne, simples et conviviales

www.afgformation.fr



OFFRE

AFG Formation propose 3 formations E-Training

Acteur majeur de la formation des professionnels de la gestion d'actifs depuis 20 ans, s'appuyant sur l'AFG dont nous sommes filiale, nous avons développé une expertise unique dans les domaines réglementaire, déontologique et financier et assurons une veille systématique de l'actualité législative et réglementaire. Pour toutes nos formations en ligne, nous nous appuyons sur la solution technologique développée par **le leader actuel de plates-formes de tests** : le site tests.com

■ L'OBJECTIF

AFG Formation vous propose un outil de formation en ligne offrant des entraînements sur l'ensemble des thèmes pour lesquels les sociétés de gestion ont une obligation d'information et de formation de leurs collaborateurs.

■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Notre solution technologique est adaptée aux rythmes de chacun et aux obligations de tous les acteurs de la gestion d'actifs ; elle offre **une solution sécurisée, simple, souple et efficace** :

■ pour l'utilisateur

- ▶ L'arrêt et la reprise à tout moment des tests
- ▶ Affichage immédiat des bonnes réponses en cas d'erreur

■ pour le responsable du suivi des formations

- ▶ L'administration en direct des collaborateurs
- ▶ Archivage de l'attestation de réussite au format PDF

■ LE PUBLIC

Collaborateurs des sociétés de gestion.

■ LES PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé.



Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) constitue une priorité majeure des différents régulateurs internationaux et nationaux. Les articles 320-23 et 321-150 du règlement général de l'AMF, rappelle l'obligation faite aux sociétés de gestion d'informer et de former leurs collaborateurs sur la réglementation, les techniques et les méthodes de prévention et de détection en matière de LCB-FT.

Abus de marché

L'article 4.1 du RD STOR impose aux établissements d'organiser et dispenser une formation efficace et complète au personnel chargé de la surveillance, de la détection et de l'identification des opérations suspectes.

MIF II / ESMA

Les guidelines MIF II/ESMA applicables au 03/01/2018 imposent aux sociétés de gestion de portefeuille et aux prestataires de services d'investissement de veiller à l'actualisation des connaissances et des compétences des collaborateurs fournissant des informations ou des conseils en investissement avec pour objectif une meilleure protection des investisseurs.

MODALITÉS ET TARIFS

La validation des connaissances est confirmée par la **délivrance du “certificat de réussite d’AFG Formation”** dès l’obtention d’un score d’au moins 90 %.

NOS FORMATIONS E-TRAINING	Nombre d'utilisateurs	Tarif ¹ :
LCB-FT <ul style="list-style-type: none"> ■ 1 livret en ligne, imprimable : 11 thèmes ■ 255 questions : 3 propositions à réponse unique ■ 1 examen final de 50 questions 	Jusqu'à 10	95 €
	de 11 à 100	85 €
	de 101 à 500	78 €
	de 501 à 1 000	65 €
	supérieur à 1 000	39 €
Abus de marché <ul style="list-style-type: none"> ■ 1 livret en ligne, imprimable : 6 thèmes ■ 70 questions : 3 propositions à réponse unique ■ 1 examen final de 30 questions 	Jusqu'à 10	55 €
	de 11 à 100	50 €
	de 101 à 500	45 €
	de 501 à 1 000	35 €
	supérieur à 1 000	25 €
MIF II/ESMA <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Abrégé des marchés financiers</i> : ouvrage de référence pour la préparation à l'examen de certification AMF ■ Base certification AMF / 364 questions : 3 propositions à réponse unique. Questions validées par l'AMF ■ 1 examen final de 70 questions 	Jusqu'à 10	95 €
	de 11 à 100	85 €
	de 101 à 500	78 €
	de 501 à 1 000	65 €
	supérieur à 1 000	39 €
Les supports de formation et les questionnaires d'acquisition et de révision des connaissances sont actualisés chaque année.		

NOS FORMATIONS EN PRÉSENTIEL	Nombre de participants	Tarif ¹ :
AFG Formation propose deux fois par an des séminaires d'1/2 journée sur ces thèmes ; ils sont animés par des professionnels du métier.	Jusqu'à 30	435 € par personne



Une vocation : former les acteurs de la gestion d'actifs

AFG Formation est un acteur majeur de la formation des professionnels du secteur depuis 20 ans.

Filiaire de l'AFG (Association française de la Gestion financière), elle bénéficie de son expérience historique et de sa capacité à anticiper les évolutions réglementaires. AFG Formation met ainsi à disposition de ses clients une expertise unique dans les domaines réglementaire, déontologique et financier.

E-TRAINING
LCB-FT

Abus de Marché
MIF II/ESMA

2022

Renseignements et inscriptions

Responsable : Nathalie ROLLAND

- Téléphone : **01 44 94 94 26**
- E-mail : n.rolland@afg.asso.fr
- Site : www.afgformation.fr

Ses enseignements sont dispensés uniquement par des professionnels en exercice, sélectionnés par AFG Formation pour leurs compétences à la fois techniques et pédagogiques.

Elle met en place des actions pédagogiques aussi bien en **formation initiale** avec l'enseignement supérieur, qu'en **formation continue** avec :

- des dispositifs innovants d'**e-training** pour préparer et réussir :
 - ▶ les examens de **certification AMF** proposés en français et en anglais (connaissances générales et finance durable)
 - ▶ les **certificats professionnels** LCB-FT (en anglais et en français), Abus de marché, MIF II/ESMA
- des **séminaires** spécialisés et des **parcours métiers sur mesure**.

Centre accessible aux personnes en situation de handicap.

Mentions légales :

N° Siret : 434 563 235 00028.

N° d'existence : 11753473375.

N° d'agrément AMF : C7 - Renouvelé le 24/05/2018 - Certification professionnelle niveau 7 (FR/Eu)

Code NSF : 313 - Enregistré au RNCP n° 31195 par arrêté du 30 juillet 2018 publié au JO le 07 août 2018 -

Éligible au CPF N° 247492.

L'Association française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Créée en 1961, elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, individualisée sous mandat ou collective ainsi que des représentants de son écosystème : avocats, cabinets de conseil, SSII, fournisseurs de données, succursales, dépositaires.

À ce jour, l'industrie de la gestion d'actifs française compte près de **680 sociétés de gestion** dont 450 entrepreneuriales pour un **encours de 4 000 milliards d'euros d'actifs** soit près d'un quart des encours européens.



Publication réalisée par le département Communication de l'AFG
Pôle Publications et Presse / Rédaction AFG Formation

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
45 rue de Trèves | 1040 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



www.afg.asso.fr